

SUIVI CULTURAL

Un accompagnement personnalisé pour atteindre vos objectifs

Les AVANTAGES

- > Amélioration de la gestion globale de mon atelier grandes cultures
- > Un conseil objectif et indépendant de tout intérêt financier
- > Avoir le regard extérieur d'un conseiller expérimenté, spécialisé grandes cultures.
- > Pédagogie du conseil devant permettre une autonomie dans la prise de décision

Agriculteurs et chefs d'entreprises, vous souhaitez être accompagnés pour des conseils techniques et réglementaires afin de vous permettre de piloter et d'améliorer la gestion de votre exploitation

Cet accompagnement est fait pour vous !

SUIVI CULTURAL

Mes choix gagnants



VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Bénéficier d'un conseil technique performant sur la conduite de vos cultures selon vos besoins.
- ▶ Atteindre de nouveaux objectifs
- ▶ Cibler les thématiques qui vous préoccupent : assolement, rotation, travail du sol, fertilisation organique et minérale, gestion de la main d'œuvre, irrigation, organisation, fertilisation, gestion des couverts végétaux, gestion de l'enherbement.



NOUS VOUS PROPOSONS :

- ▶ 2 ou 4 visites par an pour s'adapter au contexte actuel
- ▶ Un diagnostic et des préconisations en fonction de vos choix stratégiques.
- ▶ Un conseil sur l'adaptation de l'itinéraire en fonction du rendement objectif, du contexte annuel et surtout de vos attentes.



PUBLIC

Agriculteurs avec un atelier
céréaliier



DURÉE

Contrat pour 2 ou 4 visites d'expert
sur le terrain (fractionnables)
soit 1,5 à 3 jours de prestation.
Autre durée disponible sur devis.



TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Tarif sur demande



MODALITÉS ET LIVRABLES

2 ou 4 visites terrain avec remise d'un
Un bilan de campagne
Permanence téléphonique

Votre interlocuteur

Conseiller spécialisé grande culture

Maxence LEGENDRE

06 73 48 02 20

maxence.legendre@loiret.chambagri.fr

Septembre 2024

www.agri-territoires-loiret.fr

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global. A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n° 13038079U / 4121, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.

